



# LICENCIEMENT POUR FAUTE GRAVE

Par **purina**, le **12/07/2010** à **20:33**

Je suis licencié de mon entreprise depuis 15 JOURS. Je viens d'apprendre par des anciens collègues, qu'une de mes collègues veut déposer plainte contre moi pour harcèlement sexuel. N'étant plus dans la société, que dois-je faire?

Par **Cabinet SAYAGH**, le **13/07/2010** à **11:52**

Prendre un avocat et préparer votre défense.

S'agissant du licenciement, si vous estimez que vous n'avez pas commis de faute ou que la qualification de faute grave est exagérée (les faits ne rendant pas impossible le maintien au sein de l'entreprise), il vous appartient de saisir le CPH.

Concernant la plainte, attendez une éventuelle convocation par le Commissariat et surtout, consultez un Avocat auparavant